



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projets de règlement 222-71-2022, 222-78-2022 et 222-79-2022 amendant le Règlement de zonage 222-2008

Aux personnes et organismes intéressés.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 21 mars 2022, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- **Règlement 222-71-2022 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin de créer la zone P 411 à même les zones H 259 et H 243, d'agrandir la zone HS 252 à même les zones H 259 et H 243, d'agrandir la zone H 220 à même la zone H 243 et d'abroger les zones H 259 et H 243;**

Ce projet est situé dans le secteur de la rue Principale et de l'avenue du Mont-Molson.

- **Règlement 222-78-2022 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin d'autoriser un plus grand nombre d'usages spécifiquement permis dans la zone CP 255;**

Ce projet est situé dans le secteur du chemin Jean-Adam entre l'avenue Guindon et le chemin du Lac-Millette.

- **Règlement 222-79-2022 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin de modifier les dispositions concernant les piscines privées extérieures;**

Ce projet, en conformité à la nouvelle réglementation provinciale sur les piscines résidentielles, vise l'ensemble de la Ville.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu, pour ces projets, le 13 avril 2022 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, Monsieur le Maire expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ces sujets.

3. Les projets de règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

4. Les projets sont disponibles pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie ou sur le site Internet de la ville dans la section « Publications / Projets de règlements en cours ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 30 mars 2022.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA